

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE DE FORMATION

Groupe Isara Isema

Toute inscription à une ou plusieurs formations implique l'acceptation sans réserve des présentes conditions générales de vente et le respect par le Stagiaire du règlement intérieur du Centre de Formation du Groupe Isara Isema, disponible sur simple demande.

Les présentes CGV s'appliquent à l'ensemble des actions de formation conduites sous les marques IsaraConseil et Isema Formation Continue, quel que soit le campus d'exécution (Lyon ou Avignon).

1. OBJET

Les présentes conditions générales de vente (ci-après les « CGV ») s'appliquent à toutes les offres de formation proposées par le Groupe Isara Isema à destination de clients professionnels ou de particuliers (ci-après « le Client »), pour des stagiaires qu'il désigne ou pour son propre compte (ci-après « le(s) stagiaire(s) »).

Les actions de formation proposées s'inscrivent dans le cadre de l'article L6313-1 du Code du travail.

Toute commande ou inscription à une formation emporte adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes CGV.

Toute condition contraire et notamment toute condition générale ou particulière opposée par le Client ne peut, sauf acceptation formelle et écrite du Groupe Isara Isema, prévaloir sur les présentes CGV.

Le Client reconnaît avoir bénéficié, préalablement à toute inscription, des informations et conseils nécessaires lui permettant d'apprécier l'adéquation de l'offre de formation à ses besoins. Il demeure seul responsable du choix de la formation.

2. MODALITÉS D'INSCRIPTION ET DE CONTRACTUALISATION

2.1 Modalités d'inscription

Les inscriptions peuvent être réalisées :

- par le renvoi d'un bulletin d'inscription, d'un devis signé,
- par validation d'une inscription via les catalogues de formation en ligne,
- par signature d'une convention ou d'un contrat de formation professionnelle.

Toute inscription réalisée en ligne vaut acceptation sans réserve des présentes CGV.

La validation de l'inscription en ligne, matérialisée par un clic de confirmation, constitue une signature électronique ayant la même valeur qu'une signature manuscrite.

2.2 Distinction convention / contrat

Clients professionnels (entreprises, institutions, OPCO) : une convention de formation professionnelle est établie conformément aux articles L6353-1 et suivants du Code du travail.

Particuliers finançant eux-mêmes leur formation : un contrat de formation professionnelle est conclu conformément aux articles L6353-3 et suivants du Code du travail.

2.3 Coordonnées administratives

Groupe Isara Isema

Campus de Lyon : Agrapole – 23 rue Jean Baldassini – 69364 LYON CEDEX 07

Campus d'Avignon : 105 rue Pierre Bayle – CS 20143 – 84918 AVIGNON CEDEX 9

Contact administratif :

Valérie MANN – vmann@isara.fr – Tél. 04 27 85 86 63

3. CONDITIONS FINANCIÈRES ET DE RÈGLEMENT

3.1 Prix

Le Groupe Isara Isema est exonéré de TVA pour son activité de formation professionnelle continue au titre de l'article 261-4-4°-a du Code général des impôts.

Les prix sont exprimés nets de taxes et en euros.

Le prix de la formation comprend la documentation pédagogique remise au Stagiaire.

Un certificat de réalisation conforme à l'article L6353-1 du Code du travail est remis à l'issue de la formation.

3.2 Modalités de paiement

Particulier : paiement selon l'échéancier prévu au contrat de formation.

Entreprise : paiement à réception de facture.

OPCO : le Client s'engage à effectuer toutes les démarches nécessaires à la prise en charge. À défaut d'accord de prise en charge ou en cas d'absence ou d'abandon, la totalité du coût de la formation est facturée au Client.

En cas de prise en charge partielle, le reliquat est dû par le Client.

3.3 Conditions de règlement

Les règlements s'effectuent par virement bancaire ou par chèque à l'ordre du Groupe Isara Isema.

En cas de retard de paiement, des pénalités sont appliquées de plein droit, égales à trois fois le taux d'intérêt légal.

Conformément à l'article L441-10 du Code de commerce, une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement est due.

4. DROIT DE RÉTRACTATION (PARTICULIERS)

Conformément à l'article L6353-5 du Code du travail, le Stagiaire particulier dispose d'un délai de rétractation de dix (10) jours à compter de la signature du contrat de formation.

La rétractation doit être notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception.

Aucune somme ne peut être exigée avant l'expiration de ce délai, sauf financement CPF.

5. CONDITIONS D'ANNULATION OU DE REPORT

5.1 Annulation ou report par le Groupe Isara Isema

Le Groupe Isara Isema se réserve le droit d'annuler ou de reporter une formation si le nombre de participants est insuffisant, au plus tard 7 jours ouvrés avant la date prévue, sans indemnité.

5.2 Annulation ou report par le Client

Toute demande d'annulation ou de report doit être formulée par écrit au moins 7 jours ouvrés avant le début de la formation.

Entre 6 et 3 jours ouvrés avant le début : 50 % du coût total.

À 2 jours ouvrés ou moins : 100 % du coût total.

En cas d'absence ou d'abandon, la totalité de la formation est due.

Les sommes facturées à ce titre ne sont pas imputables sur des fonds mutualisés ou publics.

6. Clause spécifique – Formations financées par le Compte Personnel de Formation (CPF)

Lorsque la formation est financée, en tout ou partie, par le Compte Personnel de Formation (CPF), les conditions spécifiques prévues par la réglementation en vigueur et par la Caisse des Dépôts et Consignations s'appliquent.

L'inscription à une formation via la plateforme Mon Compte Formation vaut engagement ferme et définitif du Stagiaire, sous réserve du délai de rétractation prévu par la réglementation applicable au CPF.

Conformément à l'article L6323-6 du Code du travail, le Stagiaire dispose d'un délai de rétractation de quatorze (14) jours calendaires à compter de la validation définitive de son inscription sur la plateforme Mon Compte Formation.

Aucune somme ne peut être exigée du Stagiaire avant l'expiration de ce délai de rétractation.

En cas d'abandon de la formation après expiration du délai de rétractation, ou en cas d'absence ou d'assiduité insuffisante non justifiée, les droits CPF mobilisés sont définitivement acquis au titre de la formation engagée, sauf cas de force majeure dûment reconnu conformément aux règles applicables au CPF.

Les conditions d'annulation, d'interruption, d'abandon ou de report applicables aux formations financées par le CPF sont celles définies sur la plateforme Mon Compte Formation et prévalent, le cas échéant, sur les présentes Conditions Générales de Vente.

Le Groupe Isara Isema se réserve le droit d'exclure de toute formation financée par le CPF tout Stagiaire ne respectant pas les obligations d'assiduité, de participation active et de réalisation des évaluations prévues dans le cadre de la formation.

7. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Les contenus pédagogiques, supports, outils et documents remis sont protégés par le droit de la propriété intellectuelle.

Toute reproduction, représentation ou diffusion sans autorisation écrite préalable est interdite.

8. DONNÉES PERSONNELLES

Les données personnelles sont traitées conformément à la loi Informatique et Libertés modifiée et au règlement (UE) 2016/679.

Toute personne dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et d'opposition.

Le Client accepte d'être cité comme référence par le Groupe Isara Isema (nom, logo, description objective).

Il peut s'y opposer à tout moment par simple demande écrite.

9. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Les présentes CGV sont régies par le droit français.

En cas de nullité d'une clause, les autres demeurent applicables.

En cas de litige, une solution amiable sera recherchée.

À défaut, les tribunaux de Lyon ou d'Avignon seront seuls compétents selon le campus de rattachement.